



Conseil économique et social

Distr. générale
30 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques, mesures à prendre dans les domaines

critiques, et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par Captive Daughters, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

En 1921, la Ligue des Nations a tenu une conférence internationale à laquelle 33 pays ont signé la Convention internationale pour la suppression de la traite des femmes et des enfants. Malgré une vaste sensibilisation du public à la question du trafic sexuel et la création de multiples conventions internationales et de lois nationales, le nombre de victimes de la traite à travers le monde s'accroît à un rythme alarmant. Le Département d'État des États-Unis d'Amérique, dans son rapport de 2012 sur la traite des personnes, a estimé que 4,5 millions de personnes étaient victimes de l'exploitation sexuelle (trafic sexuel) et que 98 % d'entre elles étaient des femmes. Les femmes victimes de la traite sont une marchandise qui rapporte environ 32 milliards de dollars par année aux auteurs de ce crime haineux. Le trafic sexuel est l'entreprise du crime organisé dont la croissance est la plus rapide et représente la troisième entreprise criminelle la plus importante dans le monde. Des marchés légaux et tolérés pour le commerce du sexe créent des environnements dans lesquels l'esclavage moderne est non seulement accepté, mais encouragé.

Un marché sexuel existe partout où le sexe est acheté ou vendu. Les grandes villes du monde et bon nombre de petites villes, voire des régions rurales, prennent part à la commercialisation de la sexualité féminine. Celle-ci est pratiquée dans des maisons closes, des clubs d'effeuilleuses, des salons de massage, des clubs privés, des services d'escorte, des quartiers chauds, des téléphones roses, des sites Web, des magazines, des journaux, des annuaires téléphoniques, des films et des résidences privées. La sexualité féminine est un produit qui est acheté et vendu 24 heures par jour 7 jours par semaine partout dans le monde. C'est un marché alimenté par une demande satisfaite par un apport soutenu de femmes et d'enfants vulnérables. Les hommes sont les agresseurs et les femmes et les filles leurs victimes les plus probables. La sexualité féminine est rabaisée à une marchandise achetable et la femme elle-même devient un objet remplaçable. Plus cette déshumanisation devient normale et plus elle devient acceptable pour la société, plus l'exploitation sexuelle et les activités criminelles sont tolérées. La pornographie et la prostitution sont des instruments qui stimulent la demande et cette demande est à l'origine de la traite. Pour faire des progrès durables dans la lutte contre le trafic sexuel, des mesures d'envergure doivent être prises pour réprimer la demande.

L'appel du Secrétaire général des Nations Unies et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida en faveur d'une légalisation de la prostitution à l'échelon mondial et de l'abrogation de toutes les lois interdisant l'activité sexuelle consensuelle entre adultes (y compris le commerce du sexe), quoique bien intentionné, est grandement malavisé. Le fondement logique de cet appel est que la criminalisation de la prostitution fait obstacle à des actions efficaces dans la lutte contre le VIH en poussant vers la clandestinité les gens à la recherche de services sexuels. Il est essentiel que la différence entre la légalisation de la prostitution et la décriminalisation des prostituées soit clairement définie. La légalisation signifie une légitimation nationale menant à une acceptation sociale plus large de l'industrie du sexe qui alimente la demande et contribue à une augmentation du nombre de prostituées et, de ce fait, renforce leur victimisation. Les prostituées sont le plus souvent poussées vers la prostitution par la force, la coercition, les drogues et la pauvreté. Bon nombre d'entre elles ne gardent pas l'argent. La plupart des personnes qui se livrent à la prostitution le font pour survivre et sont sous la mainmise d'un proxénète ou d'un réseau criminel. Selon le Département de la

justice des États-Unis, la moyenne d'âge des personnes qui commencent à se prostituer se situe entre 12 et 14 ans. La prostituée est elle-même une victime et, à ce titre, elle a besoin d'être respectée. Légaliser la prostitution équivaut à autoriser l'exploitation. Il a été démontré que cette approche avait des effets désastreux sur la société, entraînant une augmentation de la traite, de la prostitution infantile, du crime organisé et de la demande.

À la lumière des faits dont nous disposons aujourd'hui sur les 77 pays qui ont légalisé la prostitution, c'est une erreur inacceptable de recommander sa légalisation. En revanche, la décriminalisation de la prostituée est non seulement appropriée, mais également essentielle pour éliminer le trafic sexuel à l'échelon mondial. On estime que 80 % à 90 % des prostituées actives sont entrées dans la prostitution contre leur gré et souhaitent en sortir. La plupart ont été violées et sont souvent victimes de violences psychologiques, physiques et sexuelles. Elles sont généralement séparées de leur famille, délaissées par la société et économiquement dépendantes pour subvenir à leurs besoins essentiels. Un grand nombre de prostituées consomment des drogues ou sont toxicomanes et ont une très faible estime de soi. Elles ont désespérément besoin de services sociaux étendus tels que des soins de santé, des services de réadaptation pour toxicomanes, des centres d'aide aux victimes de viol, des logements, des possibilités d'emplois et autres services de soutien, notamment un suivi psychologique.

La décriminalisation de la prostituée doit être promulguée en même temps que la criminalisation du client. L'accent doit être mis sur ceux qui achètent des services sexuels et qui créent la demande en premier lieu. Des sanctions doivent être imposées à ceux qui achètent et à ceux qui font la promotion des services sexuels ou en facilitent la vente. Le succès du modèle suédois illustre bien les résultats positifs que la décriminalisation de la prostituée et la criminalisation du client peuvent avoir sur la réduction de la demande et conséquemment sur le trafic sexuel. On estime que le nombre de prostituées de la rue en Suède a chuté de deux tiers et que le nombre de clients a diminué de 80 %. Les maisons closes, les salons de massage et les services d'escorte autrefois légaux ont disparu. La Suède n'est plus une destination pour les trafiquants du sexe du fait de l'absence d'un marché sexuel, d'une faible demande et de sanctions sévères.

L'achat de services sexuels n'est pas un crime sans victime comme le croient souvent les acheteurs de ces services et le public en général. La sensibilisation du public est essentielle. Le public doit être conscient du sort des prostituées et du fait que l'achat de services sexuels alimente le commerce sexuel mondial. Très souvent, les hommes ont recours à des prostituées pour satisfaire leurs besoins, puis ils retournent à leur vie normale, inconscients de leur rôle dans l'épidémie du trafic sexuel. Ils ferment les yeux sur les histoires souvent violentes et troublantes des femmes et des enfants qu'ils achètent. Certains clients s'abstiendraient s'ils connaissaient la dure réalité qui se cache derrière l'industrie du sexe, et plus encore, ils seraient dissuadés d'avoir recours à des prostituées si cela était illégal et s'ils risquaient d'être poursuivis. Des amendes, une exposition publique et potentiellement une peine d'emprisonnement, selon les circonstances aggravantes, doivent être imposées aux acheteurs de services sexuels. Il est capital dans la lutte contre la traite et pour l'égalité des sexes de poursuivre les personnes qui achètent des services sexuels et de sensibiliser le public, y compris ceux qui œuvrent au sein du système de justice pénale, au tort que cause l'exploitation sexuelle commerciale.

Il est clair qu'un changement social majeur est nécessaire pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et il ne s'arrête pas à la prostitution. La pornographie légitime l'accent mis sur les femmes en tant qu'objets sexuels et encourage la brutalité et la coercition. Des études ont démontré qu'après avoir visionné de la pornographie, les hommes éprouvent une sensation anormalement inquiétante de viol. L'acceptation de la violence à l'égard des femmes dans la pornographie est omniprésente et s'infiltré dans notre psyché collective. La pornographie est l'une des plus importantes industries légales du monde, dont le revenu annuel atteint 97 milliards de dollars. La moyenne d'âge de l'exposition pornographique sur Internet est de 11 ans. Un accent de superficialité est placé sur la sexualité et cette désensibilisation amène la société non seulement à accepter, mais également à approuver le fait que les femmes sont victimes d'abus et réduites à de simples objets. Un consensus international sur la réglementation de la pornographie sur Internet se fait attendre depuis trop longtemps. Cette industrie fausse notre compréhension collective de la sexualité et cause du tort à l'ensemble de la société de manière incommensurable.

La normalisation de la violence par la pornographie est de plus en plus préjudiciable, les victimes étant plus jeunes et les actes plus violents. On observe une progression d'une sexualité dite « douce » vers une sexualité plus « dure ». Certaines personnes sont excitées sexuellement par des choses qu'elles n'avaient jamais considérées auparavant comme étant sexuelles. Ce glissement comporte des formes d'activités sexuelles plus violentes, dégradantes et humiliantes. Cette demande est alimentée par l'arrivée quotidienne de nouvelles femmes et de nouveaux enfants. Aux États-Unis, une nouvelle vidéo pornographique est créée toutes les 39 minutes. La pornographie encourage indéniablement un appétit pour les enfants. La prolifération de la pornographie infantile est une tendance dont la progression est bien documentée et qui découle de l'expansion de la pornographie sur Internet. À mesure que le matériel sexuellement explicite devient la norme et que les marchés sexuels prospèrent, l'image de la sexualité est de plus en plus déformée. Les marchés sexuels réduisent toutes les femmes et les filles au rôle d'objet sexuel et leur accolent l'étiquette de prostituée et de putain. Cette déshumanisation encourage la violence et rend la société insensible aux violations flagrantes des droits de l'homme.

Dans un climat où les femmes et les filles sont régulièrement sacrifiées au plaisir sexuel des hommes, comment les femmes partout dans le monde peuvent-elles légitimement réaliser des gains significatifs dans le mouvement pour mettre fin à la violence à leur égard? Les progrès réalisés par le mouvement des femmes sont sabotés par l'explosion de la pornographie et de la prostitution, ainsi que par les conséquences de l'exploitation de la femme qui en découle. Tous les pays devraient être encouragés à promulguer une législation sur la prostitution émulant l'exemple réussi de la Suède. L'appel du Secrétaire général et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida doit être réexaminé. Tous les pays doivent criminaliser ceux qui achètent des services sexuels et ceux qui profitent de la vente de la sexualité d'autrui. Il est absolument impératif que des enquêtes policières soient menées et que des éléments de preuve de l'activité criminelle des marchés sexuels déjà établis soient rassemblés. Des poursuites contre les personnes qui se livrent à l'exploitation sexuelle doivent être menées à bien pour dissuader d'autres personnes d'entrer sur le marché facile et lucratif du trafic sexuel. Les responsables de l'application des lois doivent aussi s'impliquer. Le temps de fermer les yeux sur

la vente du sexe est terminé. La communauté internationale doit remettre en valeur la sexualité féminine. C'est notre seul espoir si nous voulons éliminer et prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles.
